



**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

**Séance du mercredi 13 septembre 2017**

Le mercredi 13 septembre 2017, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 6 septembre par M. Benoit BARANGER, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

M. Benoît BARANGER, Bourgueil  
Mme Valérie BOUCHAUD, L'Ile-Bouchard  
M. François BRUYANT, Villaines-les-Rochers  
Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire  
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire  
M. Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou  
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire  
M. Philippe GUILLARD, CC Chinon, Vienne et Loire  
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire  
M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire  
Mme Elisabeth NOUVELLET, Blou  
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire  
M. Jackie PASSET, CC Baugeois-vallée

Excusés ayant donné procuration :

M. Gilbert BOISBOUVIER, Gennes-Val-de-Loire, à M. Jacky GELINEAU  
Mme Isabelle LE MANIO, Angers, à Mme Elisabeth NOUVELLET  
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire, à M. Jackie PASSET  
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu, à Mme Valérie BOUCHAUD  
M. Benoît FAUCHEUX, Région Centre-Val de Loire, à M. Benoît BARANGER  
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire, à Mme Isabelle PAIN

Excusés :

Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire  
M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire  
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire  
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire  
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire  
Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre-et-Loire  
Mme Myriam LE SOUËF, Tours

Secrétaire de séance : Jacky GELINEAU

Nombre de membres composant le bureau : **26**

Nombre de membres présents : 13      Nombre de pouvoirs : 6      Nombre de voix : 19

**Participation financière de la région Centre-Val de Loire  
au programme Life CROAA**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la Charte 2008-2020 en vigueur ;

-----  
Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur ;

Vu la délibération n° 2014-13-CS du Comité Syndical en date du 13 juin 2014 approuvant la délégation de compétence au Bureau ;

Vu la délibération n° 2015-22 B du Bureau en date du 23 septembre 2015 approuvant notamment la candidature du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine au programme LIFE CROAA et fixant le plan de financement prévisionnel ;

Vu la convention de partenariat LIFE CROAA conclue avec la Société Herpétologique de France (SHF) en date du 1<sup>er</sup> décembre 2016 ;

Vu l'avenant n° 1 à ladite convention de partenariat conclu avec la Société Herpétologique de France (SHF) en date du 11 juillet 2017 ;

Considérant que le territoire du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine est particulièrement concerné par l'invasion du Xénope lisse dans les milieux aquatiques ;

Considérant que le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est donc engagé depuis 2016 dans un LIFE CROAA (Control stRategies Of Alien invasive Amphibians in France) axé sur le Xénope lisse et la Grenouille taureau en tant que « bénéficiaire associé », relais local et territorial, sur le volet Xénope. Il porte également quelques-unes des actions du plan d'action national sur le Maine et Loire et l'Indre et Loire ;

Considérant que les objectifs du LIFE sur les 6 prochaines années sont :

- ✓ identifier une stratégie à suivre en cas d'une invasion par un amphibien exotique envahissant ;
- ✓ tester des nouvelles méthodes de lutte ;
- ✓ sensibiliser à la problématique des amphibiens envahissants ;
- ✓ éradiquer et/ou contrôler les populations.

Considérant qu'à cette fin, le technicien milieux naturels (déjà en poste) y consacra environ 30 jours par an ;

Considérant qu'il est aussi prévu le recrutement d'un technicien « Amphibiens exotiques »,

Considérant qu'un investissement matériel minimum est prévu, tel l'achat de nasses de capture, de filets et d'un véhicule dédié à l'opération ;

Considérant dès lors que le budget du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine pour les 6 années de l'opération est estimé à 188 860 € TTC ;

Considérant que cette opération est subventionnée notamment par une aide européenne dans le cadre du LIFE qui a été sollicitée et attribuée à hauteur de 60% des dépenses ;

Considérant qu'une aide initiale de la DREAL Nouvelle-Aquitaine (environ 10%) devait être versée au Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine mais que la Société Herpétologique de France (SHF), qui anime et suit le financement des actions, propose de la remplacer par une aide qui sera demandée auprès de la région Centre-Val de Loire de l'ordre de 21 171 € pour la période 2017-2018.

Considérant que cette aide de la région Centre-Val de Loire pourrait être complétée par une seconde aide de 12 768 € pour le reste du programme (2019-2022) ;

Considérant que le co-financement du projet LIFE, en plus de l'aide Européenne, passerait de 14 836 € (aide initiale de la DREAL) à 34 939 € (région Centre-Val de Loire), permettant ainsi de diminuer la part d'autofinancement du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine de 59 796 € à 40 693 €, montant respectant le minimum de 102 % des dépenses de personnels permanents (soit 40 184 € imposés par le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine imposé dans le règlement d'attribution des aides européennes ;

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- valident le nouveau plan de financement du LIFE CROAA suivant :

Dépenses	Montant	%	Recettes	Montant	%
Personnel	133 146 €	70 %	Commission Européenne	114 229 €	60 %
Déplacements	22 777 €	12 %	Région Centre Val de Loire 1 <sup>ère</sup> aide 2017-2018	21 171 €	11 %
Assistance externe	1 200 €	1 %	Région Centre Val de Loire 2 <sup>ème</sup> aide 2019-2022	12 768 €	8 %
Equipements	12 922 €	7 %	PNR LAT dont 39 396 € de poste valorisé	40 693 €	21 %
Consommables	6 460 €	3 %			
Frais indirects	12 355 €	7 %			
<b>Total</b>	<b>188 860 €</b>	<b>100 %</b>	<b>Total</b>	<b>188 860 €</b>	<b>100 %</b>

- abrogent le plan de financement initialement prévu par délibération n° 2015-22 du 23 septembre 2015 ;
- autorisent le Président à solliciter l'aide de la Région Centre-Val de Loire pour la période 2017-2018 à hauteur de 21 171€ ;
- autorisent le Président à signer tout document en lien avec ce dossier.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

*Benoit Baranger*  
Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président  
Compte- tenu de la transmission en  
Sous- préfecture et de la publication

Le **06 SEP. 2017**



REÇU LE

26 SEP. 2017

SOUS-PRÉFECTURE  
DE SAUMUR

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

**Séance du mercredi 13 septembre 2017**

Le mercredi 13 septembre 2017, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 6 septembre par M. Benoit BARANGER, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

M. Benoît BARANGER, Bourgueil  
 Mme Valérie BOUCHAUD, L'Ile-Bouchard  
 M. François BRUYANT, Villaines-les-Rochers  
 Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire  
 Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire  
 M. Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou  
 Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire  
 M. Philippe GUILLARD, CC Chinon, Vienne et Loire  
 M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire  
 M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire  
 Mme Elisabeth NOUVELLET, Blou  
 Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire  
 M. Jackie PASSET, CC Baugeois-vallée

Excusés ayant donné procuration :

M. Gilbert BOISBOUVIER, Gennes-Val-de-Loire, à M. Jacky GELINEAU  
 Mme Isabelle LE MANIO, Angers, à Mme Elisabeth NOUVELLET  
 Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire, à M. Jackie PASSET  
 Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu, à Mme Valérie BOUCHAUD  
 M. Benoît FAUCHEUX, Région Centre-Val de Loire, à M. Benoît BARANGER  
 M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire, à Mme Isabelle PAIN

Excusés :

Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire  
 M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire  
 M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire  
 Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire  
 M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire  
 Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre-et-Loire  
 Mme Myriam LE SOUËF, Tours

Secrétaire de séance : Jacky GELINEAU

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 13

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de voix : 19

**Programme d'éducation au territoire : subventions aux écoles pour  
l'année scolaire 2017-2018**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la Charté 2008-2020 en vigueur ;

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur ;

8.1. Enseignement

Vu la délibération n° 2014-13-CS du Comité Syndical en date du 13 juin 2014 approuvant la délégation de compétence au Bureau ;

Considérant que sur l'année scolaire 2016-2017 le programme d'éducation a pu bénéficier à 191 classes du territoire, pour un volume de 297,5 journées d'animation, qui ont concerné 4 595 élèves (20,5 % de secondaires et 79,5 % de primaires) ;

Considérant qu'il est opportun de fixer le montant des subventions versées aux écoles au titre du programme d'éducation au territoire au titre de l'année scolaire 2017-2018 à un montant maximal de 115 euros par demi-journée et de 230 euros par jour ;

Considérant que certaines des animations proposées ont un coût global à la journée inférieur au montant de la subvention du Parc, soit 230 € par jour ou 115 € par demi-journée et par classe.

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- approuvent le programme d'éducation au territoire prévu pour l'année 2017-2018 ;
- décident de fixer la subvention accordée par classe à un montant maximal de 115 euros par demi-journée et de 230 euros par journée ;
- précisent que certaines animations donneront lieu à une subvention dont le montant est fixé forfaitairement comme suit :

Nom de l'animation	Intervenant (s)	Montant de l'intervention	Subvention du Parc
L'élevage des chevaux : des chevaux à la ferme	Ferme pédagogique cheval nature Bruno Elliau St Macaire-du-Bois	Base : 200 € Option promenade en attelage : 30 €	200€/jour/classe ou 230€/jour/classe si option choisie
L'élevage des chevaux : le cheval de trait dans tous ses états.	Anne Berthomier Attelages de Saint-Benoît-la-Forêt	Forfait de 180 € pour les classes de moins de 20 élèves, au-delà 9 € par élève et par jour.	180 €/jour/classe pour les classes de moins de 20 élèves Au-delà, subvention de 9 €/élève/jour plafonnée à 230 €/jour/classe
De l'osier à la vannerie à l'atelier végétal.	Atelier végétal Joëlle Bourrat Villaines-les-Rochers	Forfait de 180 € pour les classes de moins de 20 élèves, au-delà 9 € par élève et par jour.	180 €/jour/classe pour les classes de moins de 20 élèves Au-delà, subvention de 9 €/élève/jour plafonnée à 230 €/jour/classe
Un éleveur de vaches laitières	EARL Rabault Annie Barillé Vivy	Base ½ journée : 4€/élève	Base ½ journée : 4€/élève, subvention plafonnée à 115 €/classe
Un viticulteur	Domaine du Clos Rousseau Olivier Martin Vaudelnay	Base ½ journée : 4€/élève	Base ½ journée : 4€/élève, subvention plafonnée à 115 €/classe

- Disent que ces dépenses sont inscrites au Budget du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire par le Président  
Compte- tenu de la transmission en  
Sous- préfecture et de la publication

Le **06 SEP. 2017**



Le Président,

  
Benoit BARANGER

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine  
49730 MONTSOREAU  
7.3. Emprunts

2017/25/B



-----

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN**

**Séance du mercredi 13 septembre 2017**

Le mercredi 13 septembre 2017, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 6 septembre par M. Benoit BARANGER, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

M. Benoît BARANGER, Bourgueil  
Mme Valérie BOUCHAUD, L'Ile-Bouchard  
M. François BRUYANT, Villaines-les-Rochers  
Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire  
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire  
M. Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou  
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire  
M. Philippe GUILLARD, CC Chinon, Vienne et Loire  
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire  
M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire  
Mme Elisabeth NOUVELLET, Blou  
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire  
M. Jackie PASSET, CC Baugeois-vallée

Excusés ayant donné procuration :

M. Gilbert BOISBOUVIER, Gennes-Val-de-Loire, à M. Jacky GELINEAU  
Mme Isabelle LE MANIO, Angers, à Mme Elisabeth NOUVELLET  
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire, à M. Jackie PASSET  
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu, à Mme Valérie BOUCHAUD  
M. Benoît FAUCHEUX, Région Centre-Val de Loire, à M. Benoît BARANGER  
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire, à Mme Isabelle PAIN

Excusés :

Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire  
M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire  
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire  
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire  
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire  
Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre-et-Loire  
Mme Myriam LE SOUËF, Tours

Secrétaire de séance : Jacky GELINEAU

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 13

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de voix : 19

**Autorisation de Contractualiser pour le renouvellement  
de la ligne de trésorerie**

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu le code de l'environnement ;  
Vu la Charte 2008-2020 en vigueur ;



## 7.3. Emprunts

-----

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur ;

Vu la délibération n° 2014-13-CS du Comité Syndical en date du 13 juin 2014 approuvant la délégation de compétence au Bureau ;

Vu la proposition faite par le Crédit Agricole reçue par courrier en date du 12 juin 2017 ;

Considérant que pour parer aux éventuelles difficultés de trésorerie, notamment dues à une perception tardive des subventions prévus au Budget, il est opportun d'ouvrir auprès d'une Banque notoirement connue une ligne de trésorerie ;

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- approuvent le recours à l'ouverture d'une ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole aux conditions suivantes :
  - Montant : 200 000 €
  - durée : 12 mois
  - taux variable : Euribor 3 mois moyenné (Index variable) de mai 2017 (- 0,329 %) + 1,70 % soit au 12/06/2017 1,371 % (l'index négatif est déduit de la marge initiale)
  - prélèvement des intérêts : trimestriellement et à terme échu par le principe de débit d'office
  - commission d'engagement : 0,70 % l'an (prélèvement à la mise en place de la ligne de trésorerie)
  - frais de dossiers : néant
  - déblocage : par le principe du crédit d'office
  - calcul des intérêts : sur 365 jours
- autorisent le Président à signer tous documents et à prendre toutes décisions nécessaires à l'ouverture de la ligne de trésorerie susvisée et notamment à signer le projet de contrat proposé par le Crédit Agricole ;
- disent que ces dépenses sont inscrites au Budget du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

  
Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président  
Compte- tenu de la transmission en  
Sous- préfecture et de la publication

Le **06 SEP. 2017**